

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parents,

Le collège que fréquente votre enfant est administré par un Conseil d'administration. Au sein de ce conseil d'administration les parents d'élèves sont représentés par **6 (six) membres élus**.

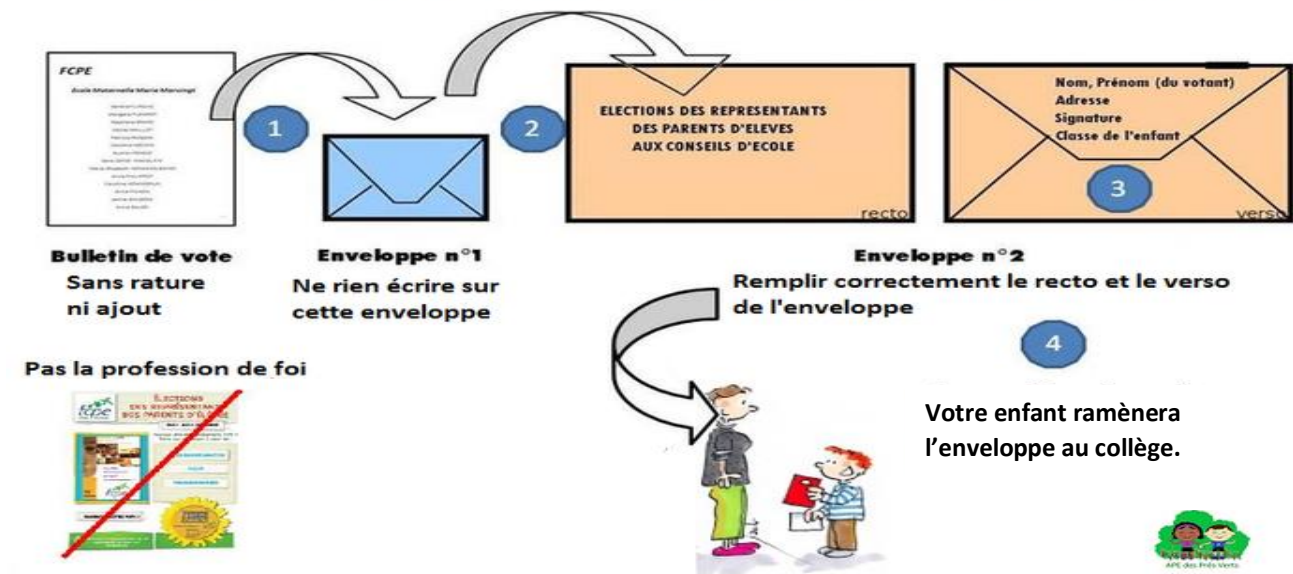
Il est important de donner son avis sur la vie de l'établissement (vote du budget, structure pédagogique, projet pédagogique, règlement intérieur, restauration scolaire).

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration se dérouleront le **Vendredi 07 octobre 2022 de 7h30 à 11h30**.

- ☞ Chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.
- ☞ Il dispose d'un seul suffrage quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés dans l'école.

Le bureau de vote sera ouvert au collège mais vous pouvez **voter par correspondance** dès réception du matériel, le lundi 03 octobre 2022 et jusqu'au 07 octobre 2022 à 11h30.

VOTEZ PAR CORRESPONDANCE



OBSERVATIONS :

- ☞ **Remise du matériel de vote aux élèves** Vendredi 30 septembre 2022.
- ☞ Les plis parvenus ou remis **après la clôture sont déclarés nuls**.
- ☞ Le bulletin de vote et la petite enveloppe ne doivent porter aucun signe (**ni inscription, ni rature, ni surcharge sous peine de nullité**).